

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2007
ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. René GIMET

- I COMPTE RENDU SEANCE PRECEDENTE
- II DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
- III AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 21b ENTRE LA RD 10 ET RD21 : DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
- IV ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION D N° 492 SISE LA BERNARDE APPARTENANT A MADAME BOYER
- V ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DE L'ETANG DE BERRE
- VI ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LYCEE LATECOERE
- VII AVANCE SUBVENTION : OFFICE DE TOURISME
- VIII AVANCE DE SUBVENTION : CEL
- IX AVANCE SUBVENTION : COMITE DES FETES
- X AVANCE SUBVENTION : CCAS

Non soumis au vote

- XI RECAPITULATIF DES MARCHES 2006 : MAPA ET FORMALISES

RAPPORTEUR M. MAURIN

- XII REGULARISATION DE SERVITUDE ENTRE LA SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE VIA LA COMMUNE ET M. GEORGET PROPRIETAIRE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AT NUMERO 316
- XIII ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE N°15 SECTION B SISE LIEUDIT LE LOIR APPARTENANT A L'ETAT
- XIV ATTRIBUTION SUBVENTIONS ACTION FACADE
- XV DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL : TRAVAUX DE PROXIMITE
- XVI DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DES BOUCHES DU RHONE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMELIORATION EN FORET COMMUNALE - ANNEE 2007 -

RAPPORTEUR MME GIUDICELLI

XVII CONTRAT ENFANCE JEUNESSE ET CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

XVIII CONVENTION COMMUNE/CENTRE DE REMBOURSEMENT DU CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CRSESU)

XIX SEJOUR A TARASCON DU 17 AU 20 AVRIL 2007 POUR LES JEUNES DE 12 A 17 ANS : RAID SHERPA AVENTURE

XX SEJOUR A VULCANIA (Puy de Dôme) DU 24 AU 27 AVRIL 2007

DECISIONS DU MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2007
COMPTE RENDU

L'an deux mille sept et le 9 février à 18 heures 15, les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Chamas, régulièrement convoqués, au nombre prescrit par la loi, se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GIMET René, Maire :

PRESENTS : Ms MAURIN – GARDIOL – Mmes GIUDICELLI – Mme HERAUDET
M. MOTTA – M. REBOUL Adjoints
Mme ROVELLOTTI – M. ALBERT - M. MATHIEU – M. GRASSET Mme SEGUIN - Mme GUINET--
Mme BARIELLE – Mme FLEUTOT – M. RUIBANYS Conseillers municipaux

POUVOIRS : Mme CATELIN à M. RUIBANYS
Mme AUBERT à Mme GUINET
Mme PECHART à M. GARDIOL
Mme VERRANINI à M. GIMET

ABSENTS : Mme PIKULSKI - Mme SPITERI - M ROSANVALLON - M ROUCHET – Mme
CHAMINADE- Mme PASTOR – M. MAGNAN

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : M. GRASSET

RAPPORTEUR M. René GIMET

I COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le compte rendu précédent est adopté par 18 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS des membres présents.

II DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le débat s'orientera suivant les discussions de la réunion de la commission des finances du 29 janvier 2007.

1 – LES OBJECTIFS DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

1 – 1 - Les obligations légales

- La tenue de ce débat est obligatoire dans les communes et les EPCI de plus de 3 500 habitants.
- Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.
- Le DOB n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.
- Le contenu des débats n'est pas précisé par les textes.

1 – 2 – Le cadre juridique

- Ce débat a été rendu obligatoire par la loi d'administration territoriale du 6 février 1992.
- Il n'est pas suivi d'un vote et se termine à l'initiative de Monsieur le Maire dès l'instant où les temps de parole sont épuisés.
- Monsieur le Maire n'est pas juridiquement lié par les prises de position des conseillers municipaux au cours de ce débat.

2 – GESTION 2006 DE LA COMMUNE

L'exercice 2006 a été clôturé au 31 décembre 2006.

Les premiers résultats 2006 :

LA COMMUNE

FONCTIONNEMENT				
section équilibrée à 8 846 156,40 €				
DEPENSES		RECETTES		
réalisées	8 191 914,36 €	réalisées	8 840 413,11 €	
			excédent	648 498,75 €

INVESTISSEMENT			
section équilibrée à 5 072 684,78 €			
DEPENSES		RECETTES	
réalisées	3 636 145,34 €	réalisées	3 521 552,13 €

déficit	114 593,21 €
---------	--------------

RAR 2006	1 449 336,04 €	RAR 2006	821 195,43 €
----------	----------------	----------	--------------

Soit un excédent global hors RAR de : 533 905,54 €

LES AUTRES BUDGETS

CENTRE NAUTIQUE MUNICIPAL

EXPLOITATION	DEPENSES	151 599,63 €
	RECETTES	218 396,84 €
	CLOTURE	66 797,21 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	110 660,99 €
	RECETTES	117 741,80 €
	CLOTURE	7 080,81 €

POMPES FUNEBRES

EXPLOITATION	DEPENSES	451,08 €
	RECETTES	5 799,26 €
	CLOTURE	5 348,18 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	11 340,72 €
	RECETTES	5 992,56 €
	CLOTURE	- 5 348,16 €

CCAS

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	188 651,20 €
	RECETTES	191 127,51 €
	CLOTURE	2 476,31 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	9 253,54 €
	RECETTES	21 809,53 €
	CLOTURE	12 555,99 €

3 – ORIENTATION 2007 DE LA COMMUNE

Ce n'est pas un budget mais une orientation sur laquelle vous pouvez faire des remarques et qui n'est pas soumise au vote.

Cela favorisera la construction d'un budget sage et équilibré qui permettra de consolider les finances de la commune.

1 – Programme d'investissement et d'aménagement

Construction école Elsa Triolet : Fin de la procédure de révision simplifiée du POS. Début des travaux.

Poursuite des travaux :

- Parking crèche : Seconde phase
- Extension Joliot Curie
- Chemin piétonnier du fossé des vignes
- Chambres étudiantes
- Chemin de la rabassière (route touristique)

De nouveaux équipements / Divers travaux :

TRAVAUX EN COURS	SUBVENTIONS OBTENUES	DEMANDES SUBVENTIONS EN COURS	PROJET EN COURS DE DEFINITION
<ul style="list-style-type: none">- Réfection du Chemin Embarben- Route du Baou	<ul style="list-style-type: none">- Réfection de l'avenue des 53- Réfection de la toiture des services techniques- Aménagement du rez de chaussée de la Salle Fortuné- Création d'un self (cantine école Gabriel Péri)- Réfection toiture cercle du progrès	<ul style="list-style-type: none">- Réfection avenue Henri Barbusse- Réfection salle polyvalente- Création d'un skate parc- Réfection des vestiaires des services techniques- Réfection des 5 rues du Pertuis- Aménagement du marché hebdomadaire- Traversée du village : création trottoirs et piste cyclable	<ul style="list-style-type: none">- Création d'une passerelle entre la Mairie et la Poste- Sécurisation entre le collège et le lycée- Etude de sécurisation du CD16Bis, route de Grans

De nouvelles acquisitions :

- achat Plaines Nord
- divers terrains, notamment la Bernarde
- acquisition d'un bus

2 - Stabilité de la pression fiscale en 2007 :

<u>2006</u>		<u>2007</u>
TH	: 18.15 %	18.15 %
TFB	: 28.10 %	28.10 %
TFNB	: 81.95 %	81.95 %

Les chiffres restent inchangés pour 2007.

3 – Développement économique

En lien avec l'Agglopoêle, poursuite du développement économique de la commune.

- Installation de nouvelles entreprises dans la poudrerie.
- Soutien au projet d'installation de l'entreprise Focus 21.
- Vente des derniers lots à la Pécette.
- Mise en vente des terrains des Plaines Sud pour réalisation d'une zone artisanale.

4 – Action sociale

- Renforcement du partenariat avec l'ANPE et les autres partenaires de l'insertion et de l'emploi autour du bureau de l'emploi communal : Signature d'une convention de partenariat
- Mise en place d'un Forum Emploi avec l'Agglopoêle Provence, en partenariat avec le Lycée Professionnel
- Soutien à la vie associative
- Emplois saisonniers pour les jeunes étudiants

4 - LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « AGGLOPOLE PROVENCE »

Les principes de gestion de cette communauté à laquelle nous appartenons ont été arrêtés ainsi qu'il suit :

- o L'autofinancement doit couvrir l'annuité de la dette en capital,
- o Equilibre réel du budget. Des comptabilités analytiques par commune ou secteur pour l'eau, et l'assainissement et les déchets
- o Une progression de la dette mesurée. Les opérations d'investissement sont en principe autofinancées. Les annuités des emprunts nouveaux sont financées par de nouvelles recettes pérennes ou des économies de gestion.
- o La prudence : gestion en bon père de famille pour garantir l'avenir de la communauté.

Par ailleurs les missions prioritaires seront concentrées autour de six compétences principales et non sur l'ensemble des compétences :

- o Les déchets
- o L'eau
- o L'assainissement
- o Les transports
- o La gestion et aménagement de l'environnement
- o L'économie

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS 2007

- Réforme de la Taxe Professionnelle : Règle de lien entre les taux lorsque l'EPCI a opté pour une variation différenciée des taux des quatre taxes directes. Ainsi le taux de TP sera porté de 19,24 à 19,44. (comparatif : Ouest Provence : 26,36 – Arles : 24,22 – Ouest Etang de Berre : 24,71 – Marseille : 23,46 – Aix : 19 - ...)
- Attribution de compensation et Dotation de Solidarité Communale (DSC) : Dans le cadre du pacte financier, les enveloppes globales de reversement aux communes 2007 et 2008 seront augmentées de 500 000 € :
Reversement 2007 : 60,34 M€
Reversement 2008 : 60,84 M€
- Poursuite des fonds de concours : 5 500 000 €
- Taux TEOM unique à 10 % sur tout le territoire
- Enveloppe de 100 000 € pour les actions culturelles et sportives sur tout le territoire
- Enveloppe de 100 000 € pour les actions touristiques.

III AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 21b ENTRE LA RD 10 ET RD21 : DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a pour objectif d'aménager la RD 21b, axe situé au Nord de l'Etang de Berre. Cette route relie les départementales D10 et D21 (Saint-Chamas-Berre).

Le caractère dangereux démontré par certains virages (Sagnas – Canet – Ferme piscicole), la fréquentation régulière, et importante des voitures et poids lourds, ainsi que les nombreuses dessertes individuelles, nécessitent une amélioration du parcours, notamment la correction des virages par la création d'accotements, et un itinéraire plus sécurisé pour les usagers et plus particulièrement pour les deux roues.

Cette opération nécessitera une mise en compatibilité du POS.

Compte tenu des éléments énoncés, l'assemblée à l'UNANIMITE:

- émet un avis favorable sur le projet et,
- approuve ledit projet.

IV ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION D N° 492 SISE LA BERNARDE APPARTENANT A MADAME BOYER

Le rapporteur fait part à l'assemblée de sa volonté d'acquérir la parcelle cadastrée section D N°492, sise à la Bernarde pour une superficie de 1654 m².

Cette parcelle a été évaluée par les Domaines en date du 24 janvier 2007 à la somme de 1 200 € hors taxes.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, l'assemblée à l'UNANIMITE

- approuve l'achat de ce terrain
- autorise Monsieur le Maire à effectuer la transaction.

Les frais inhérents à la rédaction de l'acte seront à la charge de la commune.

V ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DE L'ETANG DE BERRE

Le rapporteur propose à l'assemblée l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1500 € à l'association de chasse maritime de l'Etang de Berre dans le cadre de l'organisation du Congrès National de l'association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau (ANCGE) qui se tiendra du 16 au 20 avril 2007 sur la commune de Berre.

Cette dépense sera prise sur le service sports chapitre 6574 du budget en cours.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition par 17 VOIX POUR, 2 CONTRE, 1 ABSTENTION.

VI ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LYCEE LATECOERE

Le Lycée Latécoère d'Istres, projette un voyage d'étude à Toulouse du 22 au 23 février 2007, à la Cité de l'Espace et Airbus Industrie.

Le groupe est composé de 49 élèves dont 2 de la commune. L'intérêt de ce voyage rentrant dans un cadre pédagogique, le rapporteur propose de prendre en compte une participation de 210 € pour ces deux jeunes.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

VII AVANCE DE SUBVENTION : OFFICE DE TOURISME

Suite à la demande formulée par le Président de l'Office de Tourisme et dans l'attente du vote des subventions, le rapporteur propose à l'assemblée d'autoriser l'avance suivante, soit : 12 000 €.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

VIII AVANCE DE SUBVENTION : CEL

Compte tenu des demandes sollicitées par certaines associations et dans l'attente du vote des subventions, le rapporteur propose à l'assemblée d'autoriser les avances suivantes :

ASSOCIATIONS	ACTIONS	SUBVENTIONS	REPARTITIONS		
			Janvier 50%	Juillet 30%	Décembre 20%
Ricochet	Accompagnement à la scolarité	6 500€	3 250.00€	1 950.00€	1 300.00€
Graines de contes	Plaisir de lire et d'écrire	1 550€	775.00€	465.00€	310.00€
Cie Remue ménage	Improvisation théâtrale (lycée)	2 149€	1 074.50€	644.70€	429.80€
Cie Remue ménage	Improvisation théâtrale (collège)	1 386€	693.00€	415.80€	277.20€
Cie Remue ménage	Expression théâtrale (primaire)	1 791€	895.50€	537.30€	358.20€
Germes	T.C.M.S	2 000€	1 000.00€	600.00€	400.00€
C.J.L.	Basket initiation (primaire)	979€	498.50€	293.70€	195.80€
C.J.L.	Gym récréative initiation (primaire)	730€	365.00€	219.00€	146.00€
C.J.L.	Basket initiation (collège)	909€	454.50€	272.70€	181.80€
C.J.L.	Fitness initiation (collège)	730€	365.00€	219.00€	146.00€
C.J.L.	Initiation Sport Découverte ETE	214€	107.00€	64.20 €	42.80 €
Dance and co	Hip hop	600€	300.00€	180.00€	120.00€
Dance and co	Salsa	600€	300.00€	180.00€	120.00€
Dance and co	Initiation Sport Découverte ETE	250€	125.00 €	75.00 €	50.00€
Eole évasion	Art floral	608€	304.00€	182.40€	121.60€
Tennis club	Tennis (college)	1 183€	591.50€	354.90€	236.60€
Tennis club	Initiation Tennis (primaire)	628€	314.00€	188.40€	125.60€
Tennis club	Initiation Sport Découverte ETE	300€	150.00 €	90.00 €	60.00 €
	TOTAL	23 107€	11 535.00 €	6 932.10€	4 621.40€

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

IX AVANCE SUBVENTION : COMITE DES FETES

Le rapporteur propose à l'assemblée d'attribuer une avance de subvention de 25 000 € au Comité des Fêtes, suite à sa sollicitation, dans l'attente du vote des subventions.

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

X AVANCE SUBVENTION : CCAS

Le rapporteur propose à l'assemblée d'attribuer une avance de 45 000 € au CCAS, suite à sa sollicitation, dans l'attente du vote des subventions.

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

Non soumis au vote

XI RECAPITULATIF DES MARCHES 2006 : MAPA ET FORMALISES

conformément à l'article 131 du Code des Marchés publics, le rapporteur récapitule à l'assemblée les marchés passés durant l'année 2006, dans le cadre des MAPA ou de PROCEDURES FORMALISEES :

MARCHES Travaux2006				
Procédure adaptée (art. 28 du Code des Marchés Publics) Marchés < 50000 € HT				
N° du marché	Date	Objet	Entreprise	Montant
751	11-04-2006	Extension et aménagement de l'école maternelle Danièle Casanova gros oeuvre	Gonzalez Raynaud	66889,07
751	11-04-2006	Extension et aménagement de l'école maternelle Danièle Casanova étanchéité	sud écran	13792,00
751	11-04-2006	Extension et aménagement de l'école maternelle Danièle Casanova métallerie	croix sainte industrie	17495,00
751	11-04-2006	Extension et aménagement de l'école maternelle Danièle Casanova menuiserie extérieure	harmonie de l'habitat	19174,00
751	11-04-2006	Extension et aménagement de l'école maternelle Danièle Casanova menuiserie bois	dauba éric	7627,08
751	11-04-2006	Extension et aménagement de l'école maternelle Danièle Casanova cloisons doublage - faux plafonds	isatec	10697,50
751	11-04-2006	Extension et aménagement de l'école maternelle Danièle Casanova revêtement de sol	provençale de peinture	9584,00
751	11-04-2006	Extension et aménagement de l'école maternelle Danièle Casanova chauffage - ventilation	scecca marti et fils sarl	30032,28
751	11-04-2006	Extension et aménagement de l'école maternelle Danièle Casanova plomberie - sanitaire	scecca marti et fils sarl	6202,84
751	11-04-2006	Extension et aménagement de l'école maternelle Danièle Casanova	horizon électronique	13750,00

		electricité		
751	11-04-2006	Extension et aménagement de l'école maternelle Danièle Casanova peinture	provençale de peinture	8898,50
1169	29-12-2006	Restructuration du chemin d'Embarben restructuration du chemin d'embarben	Cardini-Salon	162824.1
Appel d'offre ouvert				
652	16-03-2006	Extension et aménagement de l'école Joliot Curie. création de 4 classes supplémentaires : 2 dans la continuité d'un bâtiment existant, et 2 à la place de l'ancien préau. Réalisation d'un nouveau préau Options : extension de l'installation de chauffage aux salles de classes existantes. gros oeuvre / maçonnerie	see ayala	170 886 €
652	16-03-2006	Extension et aménagement de l'école Joliot Curie création de 4 classes supplémentaires : 2 dans la continuité d'un bâtiment existant, et 2 à la place de l'ancien préau. Réalisation d'un nouveau préau Options : extension de l'installation de chauffage aux salles de classes existantes. charpente / couverture / zinguerie	duca construction	34 579.12
652	16-03-2006	Extension et aménagement de l'école Joliot Curie création de 4 classes supplémentaires : 2 dans la continuité d'un bâtiment existant, et 2 à la place de l'ancien préau. Réalisation d'un nouveau préau Options : extension de l'installation de chauffage aux salles de classes existantes. métallerie	croix sainte industrie	98 505.00
652	16-03-2006	Extension et aménagement de l'école Joliot Curie. création de 4 classes supplémentaires : 2 dans la continuité d'un bâtiment existant, et 2 à la place de l'ancien préau. Réalisation d'un nouveau préau Options : extension de l'installation de	reflets du sud	43 251.00

		chauffage aux salles de classes existantes. menuiserie alu		
652	16-03-2006	Extension et aménagement de l'école Joliot curie. création de 4 classes supplémentaires : 2 dans la continuité d'un bâtiment existant, et 2 à la place de l'ancien préau. Réalisation d'un nouveau préau Options : extension de l'installation de chauffage aux salles de classes existantes. menuiserie bois	dauba eric	15 795.23
652	16-03-2006	Extension et aménagement de l'école Joliot Curie. création de 4 classes supplémentaires : 2 dans la continuité d'un bâtiment existant, et 2 à la place de l'ancien préau. Réalisation d'un nouveau préau Options : extension de l'installation de chauffage aux salles de classes existantes. cloisons	isatec	24 067.00
652	16-03-2006	Extension et aménagement de l'école Joliot Curie. création de 4 classes supplémentaires : 2 dans la continuité d'un bâtiment existant, et 2 à la place de l'ancien préau. Réalisation d'un nouveau préau Options : extension de l'installation de chauffage aux salles de classes existantes. revêtement de sols	isatec	17 837.30
652	16-03-2006	Extension et aménagement de l'école Joliot curie. création de 4 classes supplémentaires : 2 dans la continuité d'un bâtiment existant, et 2 à la place de l'ancien préau. Réalisation d'un nouveau préau Options : extension de l'installation de chauffage aux salles de classes existantes. chauffage / ventilation / rafraîchissement	sceca marti et fils sarl	43 022.45
652	16-03-2006	Extension et aménagement de l'école Joliot curie. création de 4 classes supplémentaires : 2 dans la continuité d'un bâtiment	sceca marti et fils sarl	9 567.26 €

		existant, et 2 à la place de l'ancien préau. Réalisation d'un nouveau préau Options : extension de l'installation de chauffage aux salles de classes existantes. plomberie / sanitaire		
652	16-03-2006	Extension et aménagement de l'école Joliot Curie création de 4 classes supplémentaires : 2 dans la continuité d'un bâtiment existant, et 2 à la place de l'ancien préau. Réalisation d'un nouveau préau Options : extension de l'installation de chauffage aux salles de classes existantes. électricité	horizon électronique	37 122.00
652	16-03-2006	Extension et aménagement de l'école Joliot Curie. création de 4 classes supplémentaires : 2 dans la continuité d'un bâtiment existant, et 2 à la place de l'ancien préau. Réalisation d'un nouveau préau Options : extension de l'installation de chauffage aux salles de classes existantes. peinture	sarl couleurs locales	15 841.10

MARCHES Fournitures2006

Procédure adaptée (art. 28 du Code des Marchés Publics) Marchés < 50000 € HT

N° du marché	Date	Objet	Entreprise	Montant
978	23-06-2006	Mise en place de 16 caveaux 2 places en dépôt-vente Fourniture de 16 caveaux dans le cimetière de la commune de Saint-Chamas	S.A.R.L. SOTEM chemin de la Galicante Ro	18016,00
989	21-07-2006	Marché de fourniture de colis de Noël pour les anciens de la commune fourniture de colis de Noël pour les anciens de la commune	La ronde des terroirs, Z.I. les plaines	entre 31483 et 34797
1126	07-09-2006	Fourniture de 2 photocopieurs en LOA MAPA fourniture 2 photocopieurs Mairie	1 pacte provence concept bureautique 10	7540,00

RAPPORTEUR M. MAURIN

XII REGULARISATION DE SERVITUDE ENTRE LA SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE VIA LA COMMUNE ET M. GEORGET PROPRIETAIRE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AT NUMERO 316

Le rapporteur informe l'assemblée que suite à une erreur de matérialisation au sol, la SEM a implanté dans un angle de la propriété non clôturée de Monsieur Michel GEORGET, sise le Clos Lavison, allée des Cigales, une niche à compteur.

Il s'agit de régulariser cette servitude définitive de tréfonds qui s'exercera sur une superficie de 2.64 m².
Où l'exposé et après en avoir délibéré, l'assemblée à l'UNANIMITE :

- autorise Monsieur le Maire à effectuer la régularisation de cette servitude,
- approuve la rédaction de l'acte auprès du notaire.

Les frais d'honoraires seront à la charge de la commune.

XIII ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE N°15 SECTION B SISE LIEUDIT LE LOIR APPARTENANT A L'ETAT

La commune envisage d'acquérir la parcelle N°15 section B lieu dit le Loir, appartenant à l'Etat, pour une superficie de 19863 m² au prix de 10 000 €.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 19 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

- approuve cette acquisition
- autorise Monsieur le Maire à effectuer cette transaction.

Les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la commune.

Voir intervention de Monsieur Gérard ALBERT in fine

XIV ATTRIBUTION SUBVENTIONS ACTION FACADE

Le rapporteur rappelle à l'assemblée qu'il a été prévu un crédit de 15 245 euros au compte 6574 afin d'attribuer en cours d'année les subventions pour les travaux de réfection de façades.

Le rapporteur rappelle également que la part de la subvention Mairie, est à chaque fois abondée du tiers par le Conseil Régional.

En conséquence, le rapporteur propose les paiements des dossiers élaborés et vérifiés par le Bureau De l'Habitat à :

- Madame Colette DAUMAS domiciliée 85 rue de la Fraternité à Saint-chamas pour les travaux situés 85 rue de la Fraternité.

Le montant de la subvention est égal à 1 891 €.

- Monsieur Christophe COSTA domicilié au 43 rue de la Liberté à Saint-Chamas pour les travaux situés 43 rue de la Liberté.

Le montant de la subvention est égal à 1 518 €.

- Monsieur René CHAPUT domicilié 2 rue des peupliers à Saint-Chamas pour les travaux situés 6 rue de la Fraternité.

Le montant de la subvention est égal à 263 €.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

XV DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL : TRAVAUX DE PROXIMITE 2007

Le rapporteur propose au conseil municipal dans le cadre des travaux de proximité 2007, la réalisation des travaux cités ci-dessous :

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITE :

- APPROUVE les travaux de proximité récapitulés dans le tableau suivant
- ADOPTE leur plan de financement et leur échéancier
- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général.

ordre	Libellé des travaux	H.T. €	T.V.A €.	T.T.C. €	MONTANT DE LA SUBVENTION	PART DE LA COMMUNE H.T.
1	Réfection rue Victor Hugo	74 879.80	14 676.44	89 556.24	59 903.84	14 975.96

2	Réfection rue Gabriel Péri	74 970.40	14 694.20	89 664.50	59 973.32	14 997.08
3	Réfection rues : Paul Durand Lamartine Molière	74 879.80	14 676.44	89 556.24	59 903.84	14 975.96
4	Aménagement rue Henri Barbusse	59 784.00	11 717.66	71 501.66	47 827.20	11 956.80
5	Traverse de Saint-Chamas trottoirs et pistes cyclables	77 787.00	15 246.25	93 033.25	60 000.00	17 787.00
6	Aménagement du marché hebdomadaire	57 406.00	11 251.58	68 657.58	45 924.80	11 481.20

XVI DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DES BOUCHES DU RHONE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMELIORATION EN FORET COMMUNALE - ANNEE 2007 -

Le rapporteur fait part à l'assemblée que les actions menées par l'office National des Forêts, sont concentrées sur la partie de la forêt communale située au Nord du village, lieudit le Creux du Pin dans une zone d'interface : forêt d'habitation très sensible vis-à-vis du risque incendie.

Le projet élaboré a pour objectifs :

â Création et réfection d'un chemin d'exploitation : le Creux du pin :

- il s'agit de créer un accès pour les services de secours. Cette création sera effectuée par la réalisation d'une plateforme, soit :

350 ml à 25 € H.T. H.T. 8 750.00 €

â Eclaircie dans les peuplements de Pins d'Alep – le Creux du Pin

- il s'agit de mettre à distance les arbres en densité excessive, élaguer, débroussailler sur 50 % de la surface dans une zone non accessible aux engins

1.85 ha à 3 200 € H.T. 5 920.00 €

â abattage sanitaire dans les peuplements de Pins d'Alep

- il s'agit d'abattre les arbres secs ou de débiter les arbres couchés par le vent

10.82 ha à 480 € H.T. 5 193.60 €

â Entretien général de la Forêt

- il s'agit d'entretenir tout au long de l'année l'abattage d'arbres dangereux et procéder au ramassage et nettoyage des déchets. Cette mission est exprimée en journées.

6 jours à 225 € H.T. H.T. 1 350.00 €

MONTANT DES TRAVAUX H.T. 21 213.60 €

Il s'agit de solliciter le Conseil Général pour une subvention de 50 % du montant global hors taxes, soit 10 606.80 €

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

RAPPORTEUR M. GARDIOL

XVII ATTRIBUTION DU REVENU MUNICIPAL ETUDIANTS 2006-2007

Dans le cadre du RME, le rapporteur demande à l'assemblée qu'il soit attribué pour les étudiants nommés ci-après, le montant suivant pour l'année 2006-2007 :

* POLI Mathieu : 206 €

* RIERA Simon : 206 €

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

RAPPORTEUR MME GIUDICELLI :

XVIII SIGNATURE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Le rapporteur fait part à l'assemblée de la signature du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône.

Le contrat Enfance-Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Il réunit le Contrat Enfance et le Contrat Temps Libre, lors de leurs arrivées à échéance.

L'ensemble des actions est consigné dans un programme détaillé par action du schéma de développement.

Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance et jeunesse (P.S.E.J.). Elle est conclue pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2009.

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITE, autorise Monsieur le Maire à signer les actes.

XIX CONVENTION COMMUNE/CENTRE DE REMBOURSEMENT DU CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CRCESU)

Le rapporteur propose à l'assemblée délibérante la signature d'une convention avec le CRCESU (pour le paiement des services à la personne hors domicile).

Cette démarche est organisée par la Commune, (Lapins Bleus – Crèche – CEL - périscolaires). Le CESU s'inscrit dans le dispositif social défini par le gouvernement, il est un moyen de paiement. Il est identifié au nom du bénéficiaire et affiche une valeur définie. Cette convention permettra donc aux administrés qui le désirent le paiement par Chèque emploi service universel des prestations dues pour les frais de garde de leurs enfants. En mettant en place ce mode de règlement, nous permettrons aux familles de bénéficier du préfinancement qui leur a été accordé par l'employeur.

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITE

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention
- approuve cet acte.

XX SEJOUR A TARASCON DU 17 AU 20 AVRIL 2007 POUR LES JEUNES DE 12 A 17 ANS : RAID SHERPA AVENTURE

Le rapporteur informe l'assemblée d'un projet destiné aux jeunes de 12 à 17 ans, s'inscrivant dans le cadre de la protection de l'environnement, la lutte contre la pollution et les incendies.

Ce programme est basé sur un raid qui a pour objectif de proposer aux participants, une aventure humaine où l'effort, la solidarité et l'esprit sportif seront les « maîtres mots ». C'est avant tout, dans une démarche d'utilité sociale que s'inscrit cette manifestation, en proposant aux jeunes une approche de certaines valeurs qui leurs seront nécessaires dans la vie de tous les jours. Deux équipes de 7 jeunes et 2 animateurs sont prévues. L'hébergement se fera sous tente. Les repas sont compris. Les transports Saint-Chamas/Tarascon, aller-retour, ainsi que les déplacements sur place, se feront en minibus du lieu d'hébergement au site d'activités. Les véhicules sont loués, par convention, à l'association TMS. La participation des familles est de 49€ par participant. Le séjour se déroule du 17 au 20 avril 2007.

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'UNANIMITE cette proposition ainsi que le tarif énoncé.

XXI SEJOUR A VULCANIA (puy de Dôme) DU 24 AU 27 AVRIL 2007

Le rapporteur informe l'assemblée d'un projet destiné aux jeunes de 11 à 15 ans, s'inscrivant dans le cadre de la découverte de la nature et de l'environnement. Ce programme est basé sur :

- La visite pédagogique animée de Vulcania, l'aventure de la Terre.
- Montée au sommet du puy de Dôme
- Randonnée VTT encadrée par des moniteurs Brevets d'Etat

- Visite animée du château de Murol, univers médiéval (en lien avec le thème choisi pour le Carnaval).
- Randonnée autour du Lac Pavin

Un groupe de 20 jeunes et 4 animateurs est prévu. L'hébergement se fera dans un établissement, en chambres collectives sur La Bourboule. Le transport Saint-Chamas-Vulcania, aller-retour, ainsi que les déplacements sur place, se feront en bus affrété pour les besoins du séjour. La participation des familles est de 128 € par participant. Les familles pourront régler leur participation en deux versements : 1^{er} versement à l'inscription le 17 février, le 2^{ème} versement avant le départ.

Le séjour se déroule du 24 avril au 27 avril 2007.

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'UNANIMITE cette proposition ainsi que le tarif énoncé.

RAPPORTEUR Marie- Lise GUINET

XXII CONVENTION DE PRÊT COMMUNE/COLLEGE RENE SEYSSAUD

Le rapporteur informe l'assemblée du projet de convention de prêt entre la commune et le collège René Seyssaud. Cette convention concerne les modalités de partenariat à mettre en place entre la bibliothèque municipale et le service de documentation du collège René Seyssaud. (voir annexe ci-jointe).

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ce projet à l'UNANIMITE.

INTERVENTIONS

A) Monsieur Gérard ALBERT

Je me suis posé la question : pourquoi la commune achèterait un terrain, un morceau de colline, sans intérêt particulier, sans utilité majeure et dans quel but ?

Certes, le prix pour presque 20 000 m², est dérisoire.... !

Aussi, en tant que membre de la commission à l'urbanisme, je suis allé m'informer en consultant le cadastre sur la ou les raisons d'un tel achat.

Effectivement, il semble évident que cette colline, devenue communale, va permettre, à court ou moyen terme, le désenclavement et la possible viabilisation de terrains privés avoisinants ou limitrophes par le biais du lotissement la Salonenque préparé, semble t-il à cet effet !

Mesdames et Messieurs les conseillers, élus par la population, nous n'avons pas le droit déontologiquement, de favoriser des intérêts privés en valorisant leurs biens, surtout si ces biens appartiennent à un autre élu. Un minimum d'éthique doit guider nos décisions....

Je demande donc à l'assemblée de surseoir à cette délibération dans l'attente d'informations et d'explications plus précises.

Réponse de Monsieur René GIMET

Monsieur le Conseiller Municipal parle de déontologie et... m'accuse, sans me citer, mais étant seul propriétaire de terrains aux environs, il est facile de comprendre les sous entendus. Diffamer, diffamer, il en restera toujours quelque chose.

Bien évidemment, je ne répondrai pas à ce genre de supputations malodorantes, issues de désinformations, d'erreurs, et d'inexactitudes. Cependant, je me tiens à la disposition de toutes les personnes qui souhaitent plus d'informations.

Je peux d'ores et déjà indiquer que la zone concernée est classée en zone naturelle et il paraît pertinent que la commune puisse acquérir la parcelle B15 pour permettre au public de s'y promener plutôt que de la voir tomber entre les mains de propriétaires privés.

B) Monsieur RUIBANYS

Dans le cadre de la préparation du budget, peut-on faire des réunions de quartiers afin de connaître les remontées des personnes concernées ?

Réponse de Monsieur René GIMET

Nous prenons note de votre demande. Toutefois, de semblables démarches ont déjà été effectuées. A l'avenir, ces propositions seront formalisées.